



SOCOTEC BELGIUM ASBI

	Nr 1604			
Rapport d'inspection - Installa		ue BT / TE	T existant	0
Concerne Contrôle dans le cadre d'une vente Type d'habitation : maison appartement Demandeur : Colombia de la visite : Date de visite : Date de visite : Date de visite : Personne sur place : Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 272 Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl Description de l'installation visitée :	contrôle périodique autres: ode EAN de l'installation: Contrôle périodique autres: All Contrôle	en Africa	4.92 L. C.S	And Marie
Tension d'utilisation : ₩	Protection générale du branchement : A Now Vu			
□3N400 V □3x230V □2x230V □ 1N400V	Nombre de tableaux :	mbre de circ	uits terminau:	: 6
Contrôles par examen visuel, tests et mesures	:			
Description		En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation				
Etat du matériel électrique installé		a		
Mesures de protection contre les contacts directs			~	
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé		×		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		Y		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils			X	
Matériel électrique fixe ou à poste fixe			X	
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle		X		X
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations		X		Ale A
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :		X		1
Résistance de dispersion de la prise de terre :Ω ντ. Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel				
Manquements / Notes :	dans le dossier équipement individ	luel de l'agen	SOCOTEC E	BELGIUM asbl.
Joik Annex	е.			

Conclusion:

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.F. Le prochain contrêle périodique est à effectuer dans le détai prescrit par la réglementation en vigueur.

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.

Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.

Nom et visa de l'inspecteur :

Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL, CUFFAR

Nom et visa du demandeur pour réception :

1/2



SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N: 1559 23/1506 22/05
 □ La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. □ Absence de réseau général de terre. D'Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. □ Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre. □ Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants :
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :
☐ La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :
 □ Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. □ Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). □ Le gabarit de sécurité (62 m) n'est pas respecté dans la salle de bain. □ Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :
☐ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants :
Lecondi him pe ment du materiel à post fixe et relieir sa fixation. Hou des prise de courant son munies de brondes de Terre il est intendit de brondes des effereils de chasse I.
9

SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA n° BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vináve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél.: + 32(0) 4 234 17 00 - Fax: +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be